

## **Commission Règlements & Contentieux**

### **REUNION DU 25/06/25 PV N°36**

**Président** : Roger MARTIN

**Secrétaire de séance** : Joseph PISCITELLO

**Présents** : Gérard PEREZ, Jean-Pierre SOJAT

**Excusés** : Didier CHOBEAUX, Nicolas GADEA, Vincent GRISORIO, Hassan KOTANI, Pierre-Luc SICARD

- *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*
- *Compte tenu des impératifs liés au déroulement des compétitions et à l'éthique sportive, la Commission décide de lever l'effet suspensif des appels qui pourraient être interjetés contre ses décisions, qui sont susceptibles de recours dans les formes et délais prescrits par l'article 190 des RG de la FFF.*

### **Match D4 P/A du 16/04/25 N°28820841**

### **FC THUIR 2 / CHAMPIONS ST JACQUES 2**

#### **REPRISE DE DOSSIER**

▪ La Commission des Règlements et Contentieux déclare que le dossier a été soumis à l'instruction, conformément à l'article 3.3.2.1. de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFF, en ce qui concerne :

- **Mr GRACIES David**, licence n°2546997843, joueur du FC PIA.  
Motif : suspicion de fraude sur identité.
- **Le club des CHAMPIONS ST JACQUES** N° d'affiliation 560631  
Motif : club susceptible d'avoir fait jouer un joueur sous fausse identité

▪ Après relecture des différentes pièces du dossier et lecture du rapport de l'instructeur nommé par le comité de direction, la Commission des Règlements et des Contentieux a convoqué, conformément à l'article 3.3.4.2.1 de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFF, les personnes suivantes munies de leur licence et d'une pièce d'identité, pour sa réunion du mercredi 25 juin 2025, à 18 heures 30 :



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

. Monsieur BEN AMAR Jamel, licence n°1495314165, arbitre officiel de la rencontre

. THUIR FC 2 :

Monsieur YAKAR Karim, licence n°1410900376, arbitre assistant 1

. CHAMPIONS SAINT JACQUES :

Monsieur BAPTISTE Tony, licence n°9603254742, président du club

Monsieur GIMENEZ Dawson, licence n°2546586931, capitaine

Monsieur GIMENEZ Eloim, licence n°2546587017, joueur

Monsieur MAILLE John, licence n°2545009608, arbitre assistant 2

. FC PIA :

Monsieur GRACIES David, licence n°2546997843, joueur

Le mercredi 25 juin 2025, à 18h30, des personnes convoquées et désignées nominativement ci-dessus :

- l'arbitre officiel, retenu par des obligations professionnelles est absent excusé.
- les 4 membres des CHAMPIONS SAINT JACQUES, en voyage d'agrément en ESPAGNE, ne se sont pas présentés à la convocation. Ils sont absents excusés.
- le joueur du club de THUIR FC n'a pas donné suite à la convocation et n'a avancé aucune raison. Il est donc absent non excusé.
- le joueur du club de FC PIA, visé par une suspicion de fraude sur l'identité, n'a pas donné suite à la convocation et n'a avancé aucune raison. Il est donc également absent non excusé.

Se sont présentés spontanément à la convocation :

- Madame PASTOR Isabelle, secrétaire au club du FC PIA, licence n°9604730932

- Monsieur MOINARD Jordan, président du FC PIA, licence n°1425327407

Ces 2 personnes déclarent ignorer les agissements de Monsieur GRACIES David, qu'il est bien licencié au FC PIA et qu'ils ne parviennent plus à le joindre. Il n'a pas répondu aux nombreuses sollicitations pour se présenter ce jour au district.

Ne pouvant en l'état établir de manière formelle les faits de fraude sur identité d'un joueur, la Commission des Règlements et des Contentieux **convoque une nouvelle et dernière fois**, conformément à l'article 3.3.4..2.1 de l'annexe 2 du règlement disciplinaire de la FFF, les personnes suivantes munies de leur licence et d'une pièce d'identité, pour sa réunion du **mercredi 2 juillet 2025, à 18 heures 30** :

. Monsieur BEN AMAR Jamel, licence n°1495314165, arbitre officiel de la rencontre

. THUIR FC 2 :

Monsieur YAKAR Karim, licence n°1410900376, arbitre assistant 1



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

. CHAMPIONS SAINT - JACQUES :

Monsieur BAPTISTE Tony, licence n°9603254742, président du club

Monsieur GIMENEZ Dawson, licence n°2546586931, capitaine

Monsieur GIMENEZ Eloim, licence n°2546587017, joueur

Monsieur MAILLE John, licence n°2545009608, arbitre assistant 2

. FC PIA :

Monsieur GRACIES David, licence n°2546997843, joueur

▪ **Noté que :**

- Le joueur GRACIES David licence N°2546997843 du FC PIA a fait l'objet d'une mesure conservatoire à dater du 09/06/2025 et ce, jusqu'à comparution, au motif qu'il est susceptible d'avoir participé à la rencontre citée en rubrique sous une fausse identité.

**Les personnes convoquées sont informées qu'elles peuvent :**

- présenter leurs observations écrites préalablement à l'audience ;
- être assistées d'un interprète dans le cas où elles ne parlent pas suffisamment la langue française ;
- être assistées ou représentées par toute personne de leur choix (si dirigeants 3 maximum) ;
- consulter l'intégralité du dossier avant la séance, dans les locaux des instances, aux dates et horaires fixés en accord avec les services de ces dernières ;
- demander, 48 heures au moins avant la réunion, à ce que soient entendues les personnes de leur choix, dont les noms doivent être communiqués à l'organe disciplinaire de première instance ;
- le président de la commission pouvant refuser, par décision motivée, les demandes d'audition manifestement abusives ;
- Par ailleurs, conformément aux droits de la défense, ils disposent du droit de faire des déclarations, de répondre aux questions posées ou de se taire tout au long de la procédure et notamment lors de cette audition à venir.

Le Président  
Roger MARTIN



Le Secrétaire de Séance  
Joseph PISCITELLO



Prochaine réunion le  
Mercredi 02/04/25

